

## Points de vue sur la Justice et la Loi... (1)

### La loi me rend-elle plus libre ?

#### Hobbes ( 1588 - 1679)

Pour Hobbes l'état de nature est un état de guerre permanent « *l'homme est un loup pour l'homme* », et donc, toute forme d'Etat sera préférable à cet état de nature. Hobbes propose donc un modèle (un contrat social) dans lequel l'individu **renonce à sa liberté en faveur de sa sécurité**. Le chef sera le garant de cette sécurité mais en échange, il décidera seul des choix de tous.

Le contrat proposé par Hobbes est un **contrat de soumission**.

- la soumission doit être **totale**;
- le maître lui-même n'est pas lié par ce contrat (son pouvoir est **absolu**).

Bref ! j'accepte une soumission totale et j'accorde un pouvoir absolu à mon chef. Tout repose sur l'autorité du chef : « *Sans le glaive<sup>1</sup>, les pactes ne sont que des mots* ».

La seule chose que Hobbes exige des citoyens, c'est **l'obéissance**. Mais en contrepartie, les citoyens gagnent la sécurité et le respect de leurs biens

#### La Fontaine:

Je vous l'avais bien dit que « la raison du plus fort est toujours la meilleure » ! Ce crétin d'agneau a cru qu'en argumentant avec le loup, il allait le convaincre. Pff ! Le loup se moquait royalement des propos de l'agneau puisqu'il avait décidé de dévorer ... Beh ! il l'a bouffé puisqu'il était le plus fort !



#### J. Locke ( 1632 - 1704)

Locke est un peu plus nuancé que Hobbes.

Pour Locke, **l'état de nature** est un état de **liberté raisonnable**. L'homme à l'état de nature jouit du pouvoir d'assurer sa propre conservation, de punir quiconque menace sa vie et possède le droit fondamental de propriété limité à ce qui est nécessaire à sa conservation.

Quant à **l'état de société**, il doit apporter **la sécurité** qui n'est pas assurée dans l'état de nature. Mais pour Locke (contrairement à Hobbes), un gouvernement légitime ne peut être absolu. Et **l'autorité** vient de **la majorité** et non de la puissance absolue d'un individu.

Il s'agit d'un **contrat de soumission conditionnel**, c'est-à-dire par consentement mutuel et qui **peut être révoquée par la majorité** si la sécurité n'est pas assurée.

Donc le pouvoir n'appartient pas à un seul. La **division des pouvoirs** est nécessaire. Il faut donc :

- un **pouvoir législatif** qui promulgue des lois;/ un **pouvoir exécutif** (qui a aussi le pouvoir de punir) qui a le pouvoir de punir

Cela annonce les principes de la démocratie telle que nous la connaissons.

#### Rousseau

pour Rousseau, **l'état de nature est en quelque sorte le naturel en chacun d'entre nous**. L'homme à l'état de nature est perfectible (voir cours nature et Culture). Pour Rousseau, la fonction 1<sup>ère</sup> du contrat est de **préserver la liberté des individus**. Pour Rousseau, le contrat de Hobbes est indigne et ne protège pas des délires arbitraires du souverain. **Le contrat doit être fait au profit de la communauté et non à celui du souverain**.

Il va donc falloir trouver « *une forme d'association par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant* ». Rousseau propose donc un contrat de démocratie directe ou chacun intervient sur les lois. Selon Rousseau elles seront ainsi mieux acceptées, « naturelles ». Pas simple !!



Alain alias *Émile-Auguste Chartier* (1868 - 1951),

Aucun homme n'a le droit de porter préjudice à un autre homme. Or la société exige parfois de moi « *les châtiments et la guerre* » et en quelque sorte me demande d'accomplir « *de mauvaises actions* » au nom de la Raison d'État (Pensez aux lois de Vichy sous l'occupation par exemple). On peut alors considérer la résistance comme un devoir moral.



Spinoza : (1632-1677)

Pour lui, la société trouve son origine dans la nécessité que nous avons de nous protéger de nos ennemis mais aussi de partager les tâches et ainsi nous rendre la vie plus facile.

Si l'homme se comportait spontanément de manière solidaire, il n'y aurait pas besoin de lois. Mais il est guidé par ses intérêts et ses passions et non par sa raison. La loi est donc nécessaire pour contraindre nos égoïsmes... Mais si la loi repose sur la crainte et qu'elle ne sert pas nos intérêts, si elle nous prive de notre liberté, nous ne la respecterons que pour ne pas être punis mais elle n'aura pas de nécessité ou d'utilité. Il faut donc :

1. Un **pouvoir institué collectivement** pour que chacun se sente concerné
2. **Les lois** ne doivent pas inspirer la crainte mais plutôt **offrir à chacun un intérêt à les respecter**.
3. Ainsi la **soumission n'aura pas de sens** dans une telle société puisque « *le pouvoir appartient à tous et (où) les lois sont établies par le consentement commun.* »

## Points de vue sur la Justice et la Loi...(2) *Peut-on désobéir à la loi ?*



La Boétie

Ce protestant du XV<sup>e</sup> siècle, ami de Montaigne, appela dans son *Discours de la servitude volontaire* (1548) à la dissidence, c'est à dire à la **désobéissance civile**...

Selon lui, l'homme est complice de la servitude (la dépendance, voire l'esclavage) qu'il subit du tyran puisque celui-ci tire son pouvoir et sa force de ceux qu'il domine.

Le tyran existe parce que le peuple obéit à ses ordres, pour qu'il perde son pouvoir, il faut refuser de le servir, de lui obéir.

Pour La Boétie, le peuple peut sans utiliser la violence faire tomber un pouvoir absolu en refusant d'obéir à ce qui lui paraît injuste. . " *Soyez résolus de ne servir plus et vous serez libres. Je ne veux pas que vous le poussiez ou l'ébranliez, mais seulement ne le soutenez plus et vous le verrez, comme un grand colosse à qui on a dérobé sa base, de son*



Locke : Il considère que si le gouvernement ne respecte pas ses engagements, si « *les législateurs tentent de saisir et de détruire les biens du peuple, ou de le réduire à l'esclavage d'un pouvoir arbitraire, ils entrent en guerre contre lui ; dès lors, il (le peuple) est dispensé d'obéir* »...



Machiavel (1469-1527)

Pour Machiavel, les hommes étant mauvais par nature, ils ne font le bien qu'en y étant contraints. La loi est donc nécessaire. C'est elle qui rend les hommes vertueux. Et cette loi doit reposer sur la force (/ / Hobbes)

« *Les lois font les gens de bien* »...

## Points de vue sur la Justice et la Loi...(3)

### Justice et responsabilité



**Aristote** (-384, à -322)

Une action involontaire ne peut être ni juste, ni injuste.

*"On n'agit injustement ou justement que quand l'action est volontaire ».*



**Hegel** ( 1770 - 1831)

Différence Réparation/vengeance

C'est à la justice de réparer un préjudice.

Vengeance	Punition
Acte de réparation exercé par l'individu lésé. Cette réparation est guidée par la passion. Elle n'est pas objective. Elle est arbitraire et subjective. Elle entraîne à l'infini un désir de vengeance	Acte de réparation exercée par un tiers (représentant de la justice) Permet l'objectivité Restauration du droit.

#### Rappel...

**Légal/Légitime :** même étymologie latine, *lex, legis*, « la loi », mais ils se distinguent et s'opposent parfois.

- **Légal :** Ce qui est conforme à la loi. Mais ce qui est légal n'est pas forcément légitime.
- **Légitime :** La légitimité concerne le fondement du droit, l'ensemble des principes sur lesquels les lois et les pouvoirs reposent. Elle suppose la *référence à une valeur ou à un idéal supérieur à la loi établie.*

#### De fait/de Droit

- **De fait :** c'est une situation qui existe mais n'est pas fondé sur la loi.
- **De droit :** Ce qui est légitime, légal, que ça existe matériellement ou non.

#### Droit positif / Droit naturel :

- **Droit positif :** Ensemble des lois en vigueur dans une société donnée, lois qui sont consignées dans des codes juridiques.
- **Droit naturel :** Il s'agirait en quelque sorte du droit véritable, de l'essence même du droit dont devrait s'inspirer le législateur pour établir des lois justes. Ce droit serait en quelque sorte inscrit dans la nature de l'homme.



**Kant**

Le repentir.

Même si la justice ou la nécessité naturelle nous semble pouvoir excuser nos fautes, nous ne pouvons oublier ou nier que nous avons eu la liberté d'agir.

Ce qui fait que même si la société nous excuse, nous, nous ne pouvons échapper aux reproches que nous nous adressons à nous-mêmes;

Nous avons conscience de la faute commise. C'est le repentir.